

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.
- écoulements et chutes de blocs.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Le territoire communal est sujet à différents types de mouvements de terrains qui sont: des affaissements, des effondrements, des éboulements et des glissements.

Les points sensibles sont : la Gardiette, la Peyrière, l'Esquine, le Charbonnier, le Mont Vinaigre, la Clavette et la Baisse Violette,

La partie côtière est soumise au phénomène d'érosion marine.

En fonction des différentes études menées sur la commune (par le laboratoire central des Ponts et Chaussées - C.E.T.E d'Aix en Provence, D.D.E du Var en 1979-1980.)

- les cartes d'aléa risque de mouvements de terrain figurent pages.24, 25, 26, 27.
- les cartes où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages. 57, 58, 59,60.

IV. QUELLES SONT LES MESURES A PRENDRE S'IL Y A LIEU ?

PREVENTION :

- repérage des zones exposées,
- suppression, stabilisation de la masse instable, drainage éventuel...
- systèmes de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- interdiction de construire dans les zones les plus exposées et mesures restrictives (seul le Mont Vinaigre est en zone de risques très élevés.)
- surveillance très régulière des mouvements déclarés,
- plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.

PROTECTION

En cas de danger la population serait alertée par la sirène.

Une cellule de crise serait mise en place en mairie. La population serait informée de toute évolution de la situation et de toute évacuation par la radio locale, les services de secours et le porte à porte.

Des points de regroupements seraient établis dans les bâtiments publics, qui serviraient également de lieux d'hébergement.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

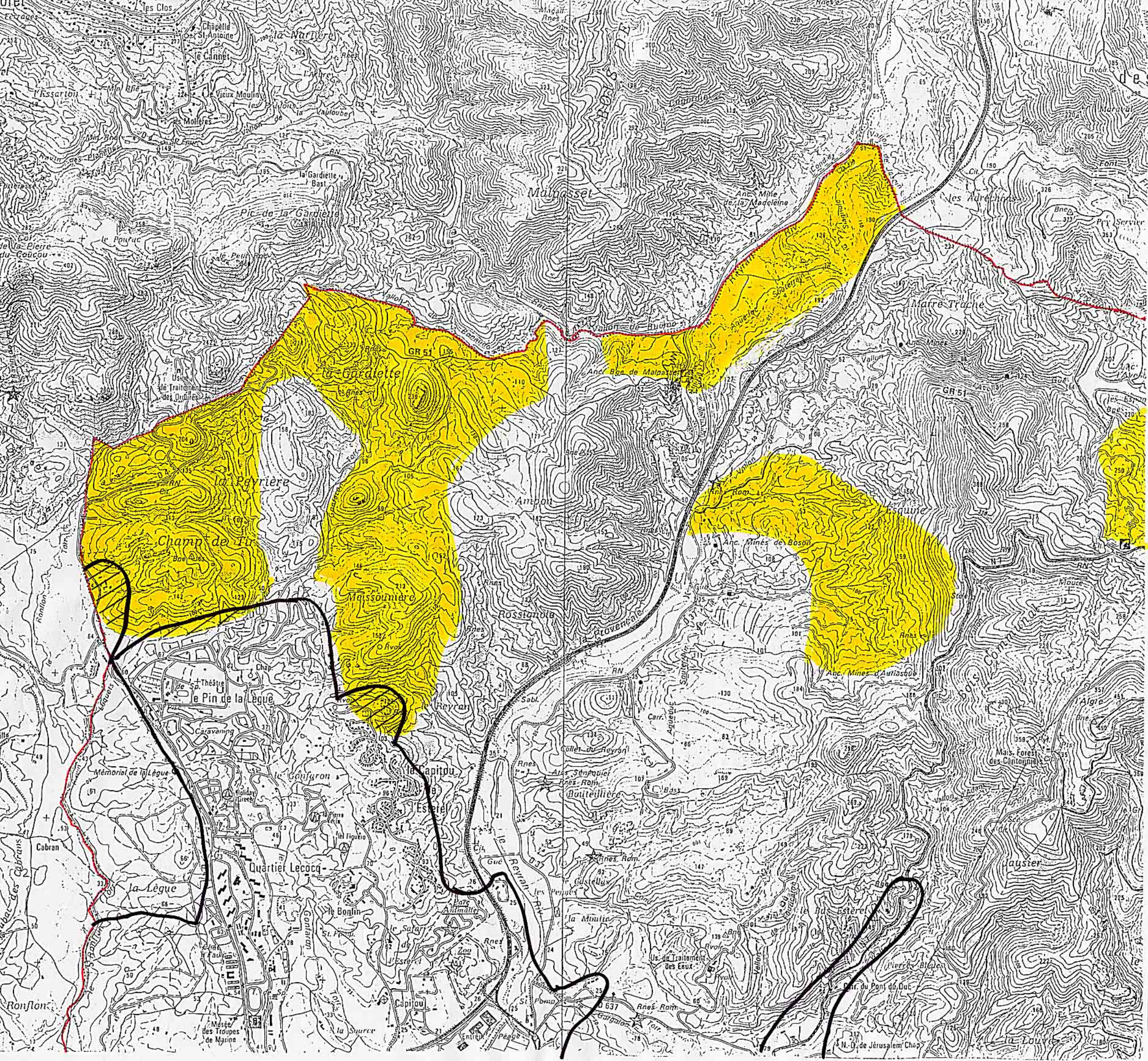
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

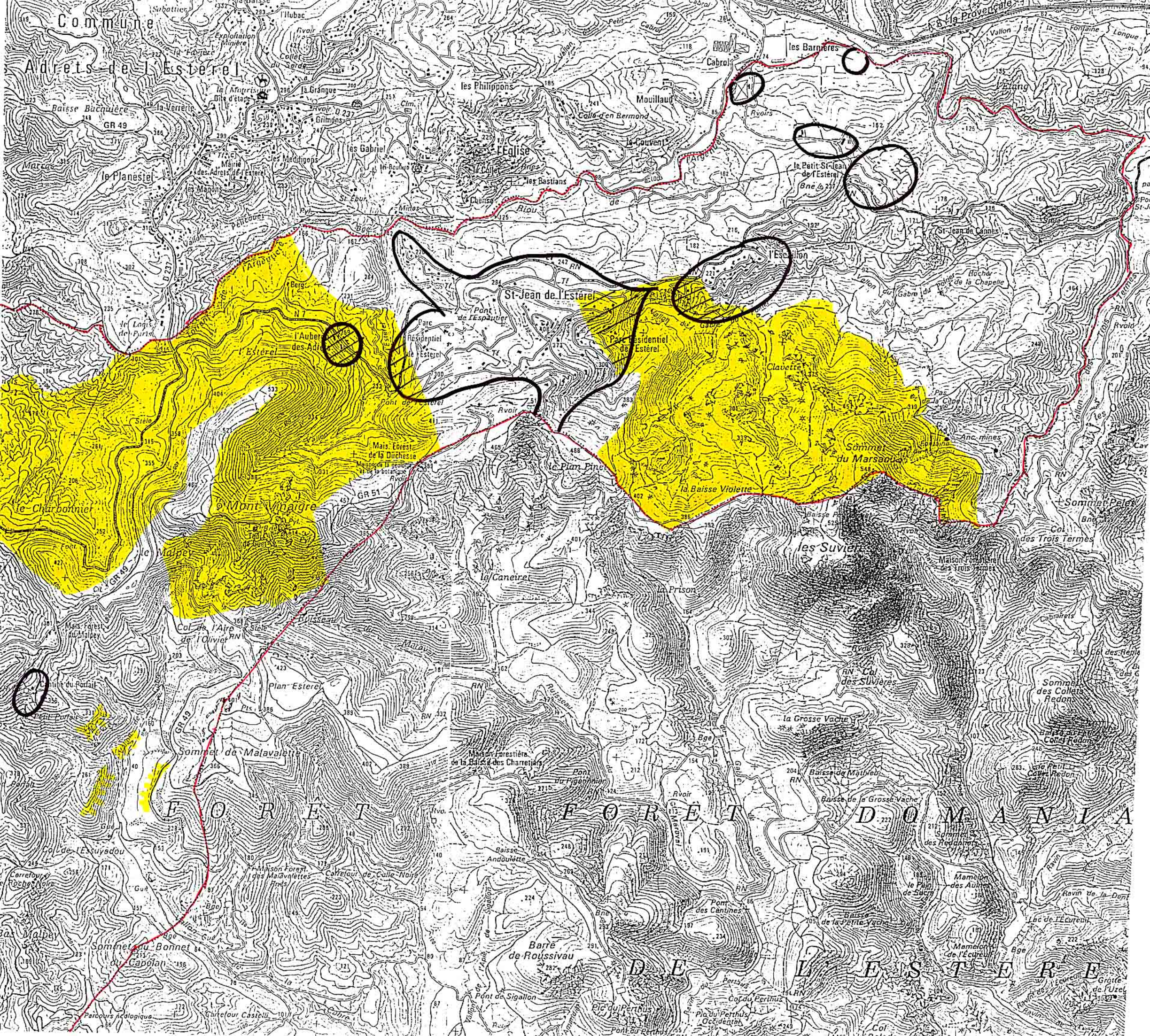
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.17.66.00.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.36.47.00.
- la Direction Départementale de l'Equipement : 04.94.46.83.83.



ALEA MOUVEMENTS
DE TERRAINS.
PL.1,2,3,4.





le Gabre
le Réal
le Compassis

le Château des Aubrèdes
le Jas Neul
les Vernèdes
la Vernède

la Palmeraie
le Quartier Robert
Montourey
les Baisses

le Colombier
la Palud
les Esclapes
la Gaudine

le Colombier
la Lamberte
les Nectarines
la Gaiounette

St-Pons
Bellevue
le Château Aurélien
le Colombier

la Combe de Rome
les Jardins de César
le Couillier
le Hameau de Valescure

la Tour de Mare
la Muscardière
le Oratoire de Guéri
le Petit Défens

Collè Douce
Souveret
Nouveau Golf
le Petit Défens

les Vallons de Valescure
la Ferme Arnaud
Val d'Or
le Petit Défens

les Vernèdes
la Vernède
la Toulière
les Salles

la Toulière
les Salles
les Esclapes
la Gaudine

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

la Palud
les Esclapes
la Gaudine
la Palissade

